

Tarifs mise à disposition Confluences – Chabrol – Hall Rouchon Mazérat
Nouveau règlement intérieur depuis juillet 2019

- Gratuité pour tous les utilisateurs du territoire pour l'organisation d'évènements ponctuels* publics dans la limite de trois par année civile.
- Gratuité pour les conférences et réunions des acteurs du territoire.

Salles culturelles "Claude Chabrol" et "Confluences"

- Gratuité pour les établissements scolaires du territoire dans le cadre de leurs activités scolaires et périscolaires.
- Participation aux frais de 50.00€ TTC pour les utilisateurs du territoire au-delà de trois évènements ponctuels* par année civile.
- Participation aux frais de fonctionnement de 150.00€ TTC pour les utilisateurs hors territoire pour l'organisation d'évènement ponctuel*.
- Participation aux frais de fonctionnement de 150.00€ TTC pour les utilisateurs du territoire pour un usage régulier dans le cadre de l'organisation de répétitions, ateliers ou autres besoins réguliers.
- Participation aux frais de 500.00€ TTC payable à la réservation pour tout évènement privé.

Hall polyvalent "Rouchon-Mazérat"

- Participation aux frais de fonctionnement de 13.00€/heure pour les utilisateurs du territoire pour un usage régulier dans le cadre de l'organisation d'activités sportives, d'ateliers ou autres besoins réguliers.
- Participation aux frais de fonctionnement de 150.00€ pour les utilisateurs du territoire au-delà de trois évènements ponctuels* par année civile.
- Participation aux frais de fonctionnement de 300.00€ pour les utilisateurs hors territoire pour l'organisation d'évènement ponctuel*.
- Participation aux frais de fonctionnement de 1000.00€ payable à la réservation pour tout évènement privé.
- Participation aux frais de fonctionnement de 1500.00€ payable à la réservation pour tout évènement privé incluant l'utilisation de la cuisine équipée.

*Pour un évènement ponctuel dépassant la durée de huit jours, la Communauté de communes pourra le considérer comme valant plusieurs évènements.

Prestations facultatives

- Prestation ménage tarifée selon le barème en vigueur. L'utilisateur choisi les éléments à inclure dans la prestation "à la carte" en fonction de ses besoins et en maîtrise le coût (la caution pourra être retenue dans le cas où des surfaces non prévues dans la prestation seraient rendues sales).
- Participation aux frais de 250.00 € TTC par jour pour l'assistance d'un technicien lors d'un évènement ou de sa préparation sous réserve de disponibilité.

CAUTION : Pour ces 3 salles, un chèque de caution de 2 000€ est demandé lors de l'État des lieux.

Contact : Olivier Fernandez au 06.74.30.22.92 ou à défaut Sophie Lory au 06.74.30.23.29